

Entente de l'ouest

Itinéraire 2022




Vitesse et 1/2 Fond

L'entente de l'Ouest

Remercie tous les annonceurs qui ont contribué à
la réalisation de cet itinéraire.




Elle invite tous ses membres à faire confiance en
priorité à ces firmes.



**HOBBY
CENTER** N.V. **ONYN** S.A.

Kruisstraat, 97, Rue de la Croix - 9600 Ronse-Renaix
Tél. 055 20 93 88 - Fax 055 20 95 07 - www.hobbycenteronyn.be

Meer dan 2000 artikelen voor alle grote en kleine dieren.
Plus de 2000 articles pour petits et grands animaux.



Marbrerie François

Réalise tous travaux de la pierre : Escalier - Tablette - Cuisine - Vasque - Douche

Couve mur - Seuil - Plan de travail - Table - Cheminée - Espace parc et jardin.

Pierre bleue, Marbre, Granit et Quartz.

Zoning d'Ath - Rue pré du roy

Tél. 068/28.14.74

Gsm : 0497/50.96.18

marbreriefrancois@hotmail.be

ENTENTE DE L'OUEST
FRASNES - MOUSTIER - LEUZE - ELLEZELLES.

Programme des concours 2022

DAT E	ORGANISATEUR	Concours VITESSE	Concours ½ FOND	Entraînements
02/04	ELLEZELLES	NIERGNIES		
09/04	MOUSTIER	MAISSEMY		
16/04	FRASNES	PONT		NOYON
23/04	LEUZE	PONT		NOYON
30/04	ELLEZELLES	ECOUEN		NOYON
07/05	MOUSTIER	PONT	TOURY	MAISSEMY
14/05	FRASNES	MAISSEMY(Pig)-ECOUEN	ORLEANS	MAISSEMY(Vx)
21/05	LEUZE	MAISSEMY(Pig)-PONT	TOURY	MAISSEMY(Vx)
26/05	FRASNES	NOYON		
28/05	ELLEZELLES	NOYON(Pig)-ECOUEN	TOURY	NOYON(Vx)
04/06	MOUSTIER	PONT (3 cat.)	TOURY	MAISSEMY
11/06	FRASNES	PONT	TOURY	NOYON
18/06	LEUZE	PONT	TOURY (3 cat.)	MAISSEMY
25/06	MOUSTIER	ECOUEN	ORLEANS	MAISSEMY
02/07	ELLEZELLES	PONT	TOURY	
09/07	LEUZE	PONT	TOURY	
16/07	FRASNES	ECOUEN	ORLEANS	
23/07	ELLEZELLES	PONT	TOURY	
30/07	MOUSTIER	ECOUEN		
06/08	FRASNES	PONT	SALBRIS (EPR)	
13/08	LEUZE	ECOUEN	SALBRIS (EPR)	
20/08	ELLEZELLES	ECOUEN		
27/08	MOUSTIER	PONT		
03/09	LEUZE	NOYON		
10/09	AUBECHIES	NOYON		
17/09	MOUSTIER	NOYON		
24/09	ELLEZELLES	NOYON		

Attention !

- Suite à la modification de l'article 54 du règlement sportif de l'EPR Hainaut-Brabant wallon, les pigeons pour entraînements ne sont plus acceptés pour les étapes où un concours est prévu

Les enlogements auront lieu uniquement sur rendez-vous

Pour la prise de rendez-vous, vous êtes invités à prendre contact, **au plus tard la veille de l'enlogement**, avec :

- Le responsable de la société organisatrice (**voir encadré page 5**)
- Michel Devos pour les entraînements de semaine (0472/203703)

A. CONCOURS DE VITESSE

Ligne du Centre : Lâcher unique de l'entente de l'Ouest, de l'Entente des 5 et de l'Entente Frontalière
Convoyeur : SA WYBO.

Distribution des prix : les prix seront répartis par 2 inscriptions

Heures de lâcher : Avril et septembre : à partir de 8 H ; Mai - juin - juillet et août : 1^{ère} heure favorable

En cas de mauvais temps, le rapatriement des pigeons aura lieu le lendemain au plus tard à 15 H. Les pigeons seront remis aux amateurs dès leur retour au local.

RAYONS DE L'ENTENTE

L'Entente de l'Ouest, l'Entente des 5 et l'Entente Frontalière organisent ensemble, pour toutes les étapes du programme, un concours général. Pour les concours généraux, en application d'une décision de l'AG nationale du 22/2/2019, les catégories Vieux et Juniors seront regroupées en un classement unique avec un doublage pour les juniors uniquement.

Un doublage, facultatif et gratuit, est organisé pour les amateurs de l'Entente de l'Ouest. Tous les pigeons d'un même amateur doivent être enlogés dans le même bureau (toutes catégories confondues).

Concours généraux - Entente de l'Ouest/Entente des 5/Entente Frontalière

Le rayon est formé des communes suivantes et celles situées à l'intérieur du périmètre formé par celles-ci : Laplaigne, Peronnes, Vaulx, Antoing, Tournai, Warchin, Havinnes, Quartes, Velaines, Anseroëul, Russeignies, Renaix, Schorisse, Opbrakel, Nederbrake, Parike, Deffinge, Goferdinge, Geraardsbergen, Onkerzele, Moerbeke, Viane, Bever, Sint-Pieters Kapellen, Marcq, Sily, Gibecq, Mévergnies, Attre, Maffle, Ath, Ormeignies, Huissignies, Ladeuze, Grossage, Sirault, Stambruges, Pommeroëul, Ville-Pommeroëul, Bernissart, Bon Secours, Peruwelz, Wiers, Callenelle et Maubray

Doublage « Entente de l'Ouest »

Le rayon est formé des communes suivantes et celles situées à l'intérieur du périmètre formé par celles-ci : Ellezelles, Flobecq, Wodecq, Lahamaide, oeudeghien, Mainvauilt, Bouvignies, Villers St Amand, Ligne, 2 Chapelle, Blicquy, Aubechies, Tourpes, Wuillaupuis, Bury, Roucourt, Baugnies, Barry, Maulde, Beclers, Havinnes, Quartes, Forest, Cordes, Arc-Wattripont, Dergneau, Saint -Sauveur.

APPAREILS ET CONSTATATIONS

Seuls les pigeons constatés dans les heures normales figureront au résultat. Si le nombre de pigeons constatés est insuffisant pour clôturer le résultat (en cas de concours irrégulier), les derniers prix seront remboursés.

Le dépouillement des constateurs aura lieu de 18 à 19 heures. Il est toutefois bien entendu que, dans tous les cas, la rentrée des appareils soit effectuée dans les délais prévus au RSN.

La constatation électronique est autorisée.

CHAMPIONNATS sur les doublages de l'Entente de l'Ouest : Classement honorifique

1. Au plus de prix avec les deux premiers passés en trois catégories : Vieux et 1 an réunis - 1 An – Jeunes 2022. Deux points au premier, un point au second (avec minimum de 30 pigeons par concours). 15 amateurs seront classés dans chaque catégorie.

2. Meilleures colonies de vitesse. Classement unique, toutes catégories confondues (4 points au 1er marqué, 3 points au 2^{ème} marqué, 2 points au 3e marqué et 1 point au 4e marqué). 10 amateurs seront classés.

- Vieux et 1 an : du 16/04 au 30/07 inclus
- Jeunes 2022 : du 28/05 au 27/08 inclus

HEURES D'ENLOGEMENT (uniquement sur rendez-vous)

- le vendredi : de 17 à 19 H 15 précises.(dernier rendez-vous à 19 h)
- la veille des jours fériés : de 17 à 19 H 15 précises.(dernier rendez-vous à 19 h)

RETENUE : 7 % sur les prix sauf en cas de lâcher reporté : 8 %

MISES OBLIGATOIRES

Niergnies - Maissemy - Noyon – Pont – Ecoeu : 1,00 € (doublage ouest gratuit)

Entraînement : 0,80 €

Résultat : 1 € par amateur et par concours (général ou doublage)

Le résultat peut être envoyé gratuitement par courriel sur demande expresse de l'amateur lors de l'enlogement des pigeons

Réglage : 1 € par appareil, y compris pour la constatation électronique

Programme des entraînements en semaine (enlogement mardi de 18h30 à 19h30)

DATE	JOUR	ETAPE	BUREAU ENLOGEMENT
20/4	Mercredi	NIERGNIES	FRASNES
04/5	Mercredi	PONT	FRASNES
18/5	Mercredi	NIERGNIES	FRASNES
01/6	Mercredi	NIERGNIES	FRASNES
08/6	Mercredi	NIERGNIES	FRASNES
15/6	Mercredi	NIERGNIES	FRASNES
22/6	Mercredi	NIERGNIES	FRASNES
29/6	Mercredi	NOYON	FRASNES
06/7	Mercredi	NOYON	FRASNES
13/7	Mercredi	NOYON	FRASNES
21/7	Jeudi	NOYON	FRASNES
27/7	Mercredi	NOYON	FRASNES
03/8	Mercredi	NOYON	FRASNES
10 /08	Mercredi	NOYON	FRASNES



rue d'Audenarde 33A - 7890 Ellezelles

Tél : 068 / 54 35 35 - Fax : 068 / 54 34 34

zerrac-system@skynet.be

Membre du Groupement Excellent : www-excellent.be - www-zerracsystem.be

Ouvert mardi, jeudi et vendredi de 9 à 12 h et de 14 à 18 h 30

Samedi : de 14 à 17 h 30 - Fermé le lundi et mercredi

Petit et gros électroménager - Electricité générale - TV/LCD Plasma

Vidéo - Hi-Fi - Multimédia - Téléphonie - Réception satellite

Location matériel de sonorisation et châteaux gonflables

Pièces détachées toutes marques

Aussi à votre service à LESSINES

7860 Lessines - Grand rue 50 - 068 / 54 22 12

Ouvert du mardi au vendredi de 9 à 12 h 30 et 14 à 18 h

Samedi : de 9 à 13 h et 14 à 17 h - Fermé le lundi

SPRL DEFFERNEZ

TRANSPORTS & SERVICES

Nettoyages surfaces commerciales

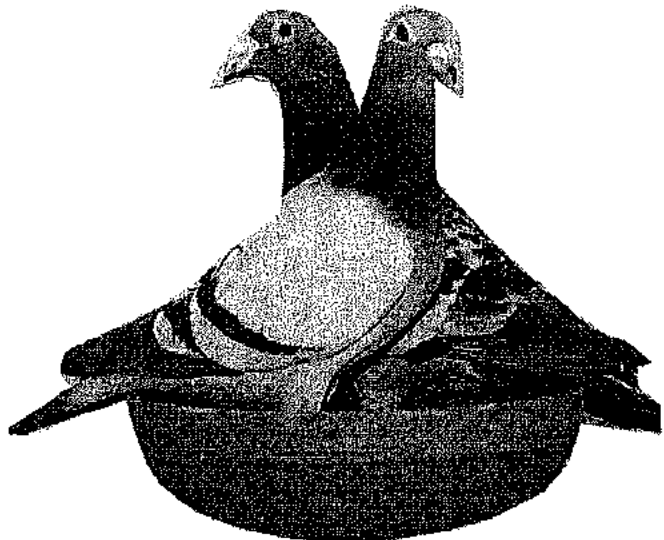
ASBL - Magasins -

Restaurants ...

Rue du berceau 12

7911 Moustier

Tél : 069/866090



B. CONCOURS DE 1/2 FOND

CONVOYAGE : WYBO S.A.

Lâcher UNIQUE de l'Entente du Tournaisis, de l'Entente de l'Ouest, de l'Entente des 5 et de l'Entente Frontalière

RAYONS de l'Entente

L'Entente de l'Ouest, l'Entente Frontalière, l'Entente des 5 organisent ensemble, sur toute la durée du programme de petit demi-fond, un concours général. Pour les concours généraux, en application d'une décision de l'AG nationale du 22/2/2019, les catégories Vieux et Juniors seront regroupées en un classement unique avec un doublage pour les juniors uniquement. Un doublage unique, facultatif et gratuit, est organisé pour les amateurs de l'Entente de l'Ouest et de l'Entente des 5. Tous les pigeons d'un même amateur doivent être enlogés dans le même bureau (toutes catégories confondues).

1 .Rayon pour les concours généraux de petit-demi-fond (Entente de l'Ouest + Entente Frontalière + Entente des 5)

Le rayon est formé des communes suivantes et celles situées à l'intérieur du périmètre formé par celles-ci : Bleharies, Hollain, Saint-Maur, Ere, Willemeau, Froidmont, Orcq, Froyennes, Kain, Mourcourt, Molembaix, Celles, Escanaffles, Orroir, Amougies, Russeignies, Renaix, Nukerke, Etikhove, Maarke-Kerkem, Schorisse, Brakel, Nederbrakel, Opbrakel, Elst, Everbeek, Michelbeke, Zegelsem, Parike, Delftinge, Goeferdinge, Geraardsbergen, Moerbeke, Onkerzele, Viane, Bever, Sint-Pieters Kapellen, Marcq, Silly, Gibecq, Mévergnies, Attre, Chièvres, Herchies, Baudour, Terte, Hautrage, Hainin, Thulin, Montroeuil Sur Haine, Hensies, Bernissart, Bon Secours, Peruwez, Wiers, Callenelle, Maubray, Peronnes et Laplaigne.

2.Rayon pour le doublage "Entente de l'Ouest / Entente des 5 " sur les concours de petit demi-fond

Le rayon est formé des communes suivantes et celles situées à l'intérieur du périmètre formé par celles-ci : Ellezelles, Flobecq, Opbrakel, Everbeek, Ogy, Deux-Acren, Bois de Lessines, Bassilly, Silly, Gibecq, Mevergnies, Attre, Maffie, Ath, Ormeignies, Huissignies, Beloeil, Grandglise, Quevaucamps, Ellignies Ste Anne, Tourpes, Wuillaupuis, Bury, Roucourt, Pipaix, Bagnies, Barry, Maulde, Beclers, Havinnes, Quartes, Forest, Cordes, Arc-Wattripont, Dergneau, Saint -Sauveur.

ENLOGEMENT (uniquement sur rendez-vous) :

Le VENDREDI de 17 H 00 à 19 H 15 précises (dernier rendez-vous à 19 h)

LACHER :

Le samedi à la première heure favorable.

En cas de mauvais temps, le rapatriement des pigeons aura lieu le lendemain au plus tard à 13 H. Les pigeons seront remis aux amateurs dès leur retour au local.

MISES OBLIGATOIRES :

Toury – Orléans : 1,20 € (doublage ouest gratuit)

Résultat : 1 € par amateur et par concours (général ou doublage)

Le résultat pourra être envoyé gratuitement par courriel à chaque amateur qui en fait expressément la demande au moment de l'enlogement.

Réglage : 1 € par appareil, y compris pour la constatation électronique

APPAREILS ET CONSTATATIONS :

Seuls les pigeons constatés dans les heures normales figureront au résultat. Si le nombre de pigeons constatés est insuffisant pour clôturer le résultat (en cas de concours irrégulier), les derniers prix seront remboursés.

Le dépouillement des constateurs aura lieu de 18 à 19 heures. Il est toutefois bien entendu que, dans tous les cas, la rentrée des appareils soit effectuée dans les délais prévus au RSN.

La constatation électronique est autorisée.

CHAMPIONNATS sur les doublages de l'Entente de l'Ouest : Classement honorifique

Un championnat est établi sur tous les concours de petit demi-fond. Il se répartit en 3 catégories : vieux et 1 an réunis, 1 an, jeunes 2022 et se joue au plus de points avec les deux premiers passés, deux points étant attribués au premier et un point au deuxième (avec minimum 30 pigeons par concours).

15 amateurs seront classés dans chaque catégorie

Une catégorie "Meilleures colonies" est également prévue, toutes catégories confondues : 4 points au 1er passé, 3 points au 2ème passé, 2 points au 3ème passé et 1 point au 4ème passé. 10 amateurs seront classés dans cette catégorie.

Durée des championnats : Vieux et juniors : du 07/5 au 23/7 inclus.

Pigeonneaux : du 18/6 au 23/7 inclus

C . DISPOSITIONS COMMUNES A LA VITESSE ET AU ½ FOND

LOCAUX

ENTENTE DE L'OUEST		
ELLEZELLES	L'HIRONDELLE	0475/693263 – 0496/633389
FRASNES	CHACUN SON DROIT	0472/203703
LEUZE	LA LEUZOISE	0471/293258
MOUSTIER	L'UNION	0498/215697 – 0497/333973

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

- a) Le règlement Sportif National est de stricte application et plus particulièrement les articles n° 57, 65, 69, 70 et 77.
- b) Le règlement sportif de l'EPR Hainaut-Brabant wallon est également de stricte application et, plus particulièrement, l'article 54 qui précise : « Tout pigeon de port ou supplémentaire enlogé dans une société **devra** être mentionné dans une **liste ad hoc** permettant au préposé de la société de vérifier la vaccination mais également de remettre ce pigeon à son propriétaire en cas de retour des contingents dans les locaux ». A ce propos, le comité de l'Entente propose aux amateurs de fournir, à chaque enlogement de pigeons pour entraînement, une liste de vaccination sur laquelle ils ont coché, par une croix ou en surlignant, les pigeons qu'ils enlogent à l'entraînement.
Les pigeons de port, d'entraînement ou supplémentaires appartenant à un amateur dont les colombiers se situent en dehors de la zone de participation de l'Entente de ½ fond ne seront pas acceptés.
- c) Les feuilles de vaccination contre la paramyxovirose doivent obligatoirement être déposées (avant le début de la saison) dans la société où l'amateur a déposé sa liste au colombier
- d) Plus aucune réclamation ne sera acceptée par les classificateurs au-delà du délai repris dans les résultats, à savoir le vendredi qui suit la date du concours

RENTREE DES APPAREILS :

Le dépouillement des constateurs aura lieu de 18 à 19 heures. Il est toutefois bien entendu que la rentrée des appareils soit effectuée dans les délais prévus au Règlement Sportif National.

REMISE DES PRIX DES CHAMPIONNATS

Un trophée sera remis au champion de chaque catégorie, des championnats de vitesse et de ½ fond, lors de la journée des champions et des sympathisants de l'Entente, dont la date est fixée au **16 octobre 2022** au local colombophile de « La Leuzoise » à Pipaix.

Un sac de mélange «élevage» sera offert à chaque amateur classé présent à la journée de remise des prix.

BAGUES 2022

Moustier :	1.123.701 à 1.124.000
Ellezelles :	1.126.261 à 1.127.120
Frasnes	1.105.001 à 1.106.100
Leuze :	1.075.001 à 1.077.000

Stéphane Flament Consulting s.r.l.
ASSURANCES – CREDITS – PLACEMENTS

Flament Stéphane

Rue Jean Vinois, 17 - 7890 Ellezelles

Tél. : 068 44 50 93

stephane@flament consulting.be

BE 0434 938 694

D'HONT Christophe

Installations électriques - Photovoltaïques

42, Rue Pecquereau 7530 Gaurain-Ramecroix

Gsm : 0477/34.03.02 Email : christophe.dhont@skynet.be

CAFE BELLE VUE

LOCAL COLOMBOPHILE & BILLARD

SALLE POUR BANQUET & DÉJEUNER DE FUNÉRAILLES

82, RUE LÉON DEMOTTES

7911 FRASNES

TEL. 0498/120788

Marbrerie François

Réalise tous travaux de la pierre : Escalier - Tablette - Cuisine

Vasque - Douche - Couvre mur - Seuil - Pan de travail - Table

Cheminée - Espace par cet jardin.

Pierre bleue, Marbre, Granit et Quarts.

Zoning d'Ath - Rue pré du Roy Tel. 068/281474 Gsm : 0497/509618

Mail : marbreriefrancois@hotmail.be

MaxiCar

BELGIUM

Entreprise du secteur de l'automobile
Avenue de l'Europe N° 5
7903 Chapelle - A - Oie

Tél. 0470/612766
Heures d'ouvertures :
08h30 - 12h00 et de 13h30 - 18h00

chape

Valcke

Chapewerken Valcke

Rue Ombre 3
7910 Frammes Iez-Auvaing

info@chapevalcke.be
BE08 2932 5650

gsm : 0485/12.42.71
tel/fax : 069/44.24.02

DECHEVRE E.

ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION

11, Rue sardon - 7911 Oudeghien

emdechevre@hoimail.com

0499.25.20.38

Rénovation - Transformation

Tous travaux de maçonnerie

Carréage - Plafonnage

Aménagement intérieur et extérieur

Fouage - Dallage

Petit terrassement - Egouttage

ENTREPRISES D'HONT SA

Menuiserie - Transformation - Gros oeuvre

Charpentes - Châssis bois & PVC
Volets & Mini volets

50, Rue du Pilt
7910 Anvaing

Tel. : 069/86.76.47

Fax. : 069/36.06.23

CAFE

DE LA MAIRIE

Chez Isa et Gino

Place 3 - 4, 7890 Ellezelles.
04977770104

LOCAL DES SOCIETES SUIVANTES :

Société colombophile l'Hirondelle.
Local des combattants.
Société St-Roch Ellezelles.
Société le Jockey club.
Permanence de la Mutuelle Socialiste.

Crelan

www.crelan.be

**Agence
DEBUSSCHERE & DEFFERNEZ**

**Grand Place 1 - 7011 Frasnes
Tél. : 069/86.67.42
frasnes@duissenaal@crelan.be**

**Rue de condé 23c - 7900 Leuze
Tél : 069/56.72.90
leuzeeenhainaut@crelan.be**

Sprl 3D CONSULTS - RSMA 112970 cb

Sprl Brunin Frères

**Rue Louis Bally 5
7540 Quartes**

**Construction - Transformation
Carrelage**

**Brunin Damien : 0477/24.80.58
Brunin David : 0474/39.58.30
sprlbruninfreres@hotmail.com**

